Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212900336-20260304-011_2026-DE

République Française
Département FINISTERE
Commune du CLOÎTRE-PLEYBEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 mars 2026

Référence
011-2026

Évolution du classement de la réserve foncière communale du PLUI

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	11

Date de la convocation
27/02/2026

Date d'affichage
27/02/2026

A la majorité

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
Le : 19/03/2026

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026, le 04 mars à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie, sous la présidence de Madame Dominique BILIRIT Maire de la commune.

Présents : Mmes : BILIRIT Dominique, BALAY Sandrine, DIRAISON Maryse, LEMESLE Michèle, LEUTHNER Mireille ; M. LE MOIGNE François, L'HERROU Noël, FAVENNEC Alexandre, MONCHABLON Stéphane

Absents excusés : Mmes LE GOFF Myriam ; LE QUER Karine donne procuration à BILIRIT Dominique ; NÉDELLEC Frédérique donne procuration à LE MOIGNE François.

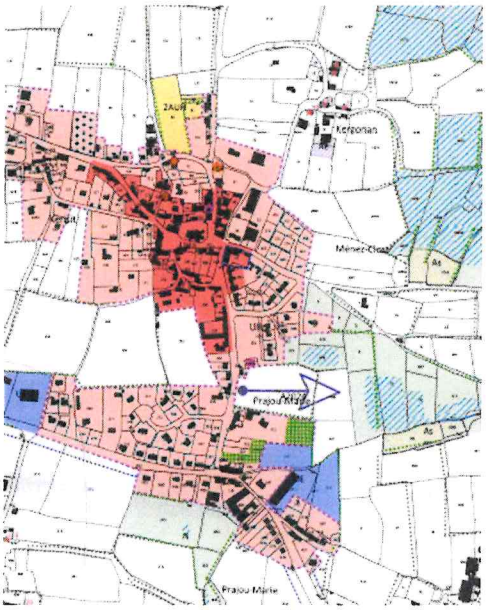
Absents non excusés : M. BARDON Aurélien, GUEGUEN Jérôme.

A été nommé(e) secrétaire : DIRAISON Maryse

Objet de la délibération : Évolution du classement de la réserve foncière communale dans le PLUI

Madame le Maire informe les membres du Conseil de la prochaine révision du PLUI.

À ce titre, elle estime qu'il serait intéressant de modifier le classement d'un terrain appartenant à la commune, actuellement en 2 AU afin de le faire passer en 1 AU ce qui laisserait la possibilité à la prochaine équipe municipale de l'urbaniser.



Pour rappel, ce terrain, figurant en jaune sur le plan ci-dessus, est raccordable à l'assainissement collectif et à l'eau potable. De plus, les réseaux passent tous dans cette rue.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212900336-20260304-011_2026-DE

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décident :

- DE DEMANDER que les observations énoncées dans la présente délibération soient prises en compte dans la prochaine révision du PLUI ;

- D'AUTORISER Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme :
En mairie, le 19 mars 2026

La secrétaire de séance,
Maryse DIRAISON

Le Maire,
Dominique BILIRIT